

Grande  
Dixence

**64<sup>e</sup> Rapport** Exercice 2014





# 64<sup>e</sup> Rapport

Exercice 2014

[www.grande-dixence.ch](http://www.grande-dixence.ch)

Ce rapport est agrémenté de photographies en relation avec les différentes mesures prises par Grande Dixence afin de sensibiliser les riverains des rivières aux dangers des crues subites.





# Table des matières

Actionnaires	3
Administration de Grande Dixence SA au 31 décembre 2014	4
Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2014	6
Volume des apports journaliers dans le lac des Dix	16
Energie livrée aux actionnaires de Grande Dixence SA	17
Commentaires sur les comptes annuels	20
Bilan	22
Compte de résultat	24
Tableau de financement	25
Variation des capitaux propres	26
Proposition de répartition du bénéfice	27
Annexe aux comptes	28
Rapport de l'Organe de révision	38
Propositions à l'assemblée générale	39



# Actionnaires

L'énergie produite par Grande Dixence SA est livrée dans sa totalité aux quatre sociétés partenaires qui sont les seuls actionnaires, soit:

## ALPIQ SUISSE SA, LAUSANNE

(60% du capital-actions)

Le capital-actions de Alpiq Suisse SA se trouve à raison de 100% en mains de Alpiq Holding SA dont les actionnaires sont EOS Holding (31,38%), EDFAI (25%), EBM (13,63%), EBL (7,12%), le Canton de Soleure (5,6%), AIL (2,12%), IBAarau (2%), WWZ (0,91%) et des particuliers pour 12,24%.

## AXPO POWER AG, BADEN

(13 1/3% du capital-actions)

Le capital-actions de AXPO Power AG se trouve entièrement en mains d'Axpo Holding SA dont les actionnaires sont les cantons ou services électriques cantonaux de Zurich, Argovie, Saint-Gall et Appenzell, Thurgovie, Schaffhouse, Glaris et Zoug.

## BKW ENERGIE AG, BERNE

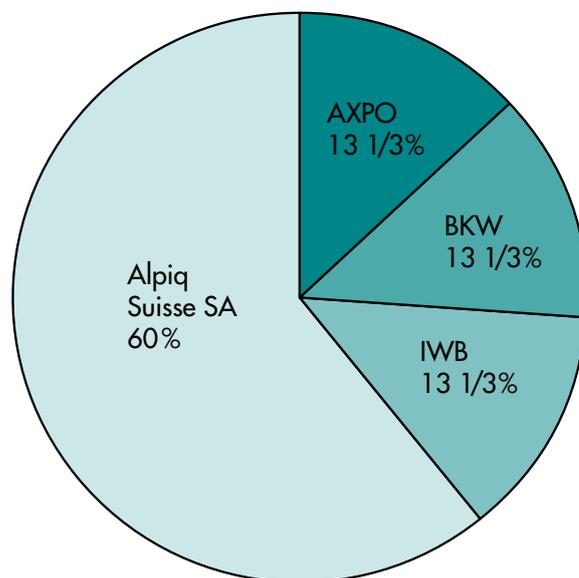
(13 1/3% du capital-actions)

Le capital-actions de BKW Energie AG est détenu par le Canton de Berne (52,54%), par le Groupe E SA (10%), par E.ON Energie AG (6,65%) et par la Société elle-même à hauteur de 8,41% (actions propres). La part flottante des actions représente 22,4%.

## IWB INDUSTRIELLE WERKE BASEL, BÂLE

(13 1/3% du capital-actions)

IWB Industrielle Werke Basel est une entreprise autonome de droit public dont le capital de dotation est entièrement détenu par le Canton de Bâle-Ville.



Les actionnaires de Grande Dixence SA assurent l'approvisionnement de leurs consommateurs grâce à une palette diversifiée de moyens de production (accumulation, fil de l'eau, thermique classique et nucléaire).

La production de Grande Dixence SA représente le cinquième de l'énergie d'accumulation du pays.



# Administration de Grande Dixence SA

## au 31 décembre 2014

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

		Entrée en fonction	Echéance du mandat lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice
* SCHWEICKARDT Hans E.	Président, Président d'Alpiq Holding SA, Neerach	2003	2015
* MATHIS Rolf W.	Vice-président, Membre de la Direction d'AXPO Power AG, Niedergösgen	2003	2014
BOURGEOIS Jacques	Conseiller national, Membre de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, Avry-sur-Matran	2013	2015
BRUTSCHIN Christoph	Conseiller d'Etat du Canton de Bâle-Ville, Bâle	2009	2014
GRALL Didier	Head Long Term Contracts, AXPO Power AG, F-Hunningue	2012	2014
KILCHENMANN Fritz	Ancien Président de BKW Energie AG, Münsingen	1995	2015
MARILLER Patrick	Administrateur d'Alpiq Suisse SA, Pully	2009	2015
* MUSTAKI Guy	Président de Romande Energie Holding SA, Administrateur d'Alpiq Holding SA, Président d'EOS Holding, Pully	2007	2015
PIDOUX Jean-Yves	Conseiller municipal de la Ville de Lausanne, Directeur des Services Industriels de Lausanne, Administrateur d'Alpiq Holding SA, Administrateur d'EOS Holding, Lausanne	2007	2015
GUESRY Pierre	Head of Asset Optimisation Commerce & Trading à Alpiq SA, La Tour-de-Peilz	2014	2015
* ROUGE Nicolas	Responsable Support des actifs de production hydraulique Alpiq Suisse SA, Carouge GE	2013	2015



Sensibilisation des élèves aux dangers des crues subites

PLÜSS Christian	Chef Unité production hydraulique Alpiq Suisse SA, Uster	2014	2015
* STETTLER Andreas	Leiter Hydraulische Kraftwerke auprès de BKW Energie AG, Burgdorf	2012	2014
* THIEL David	Président de la direction des Services Industriels de Bâle, Bâle	2008	2014
* WIDER Michael	Administrateur d'Alpiq Suisse SA, Guin	2007	2015

### DÉLÉGUÉS DE L'ÉTAT DU VALAIS

FOURNIER Jean-René	Conseiller aux Etats, Sion
DIRREN Herbert (jusqu'au 30.04)	Ancien Conseiller national, Agarn
CINA Jean-Michel (dès le 01.05)	Conseiller d'Etat, Salquenen

### DÉLÉGUÉS DES COMMUNES CONCÉDANTES

MÉTRAILLER Damien	Président de la Commune d'Evolène, Evolène
BÜRGIN Christoph	Président de la Commune de Zermatt, Zermatt

### SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

RUDAZ Eric, Vex

### ORGANE DE RÉVISION

Ernst & Young SA, Lausanne  
Selon art. 727 et ss CO

### DIRECTEUR

KRONIG Amédée, Zermatt

### GESTION DE L'ACTIF

Alpiq Suisse SA, Lausanne

\* Les administrateurs dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de direction.



# Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2014

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Lors de l'assemblée générale du 30 avril 2014, aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à échéance.

Cela étant, MM. Benoît REVAZ et Daniel SPINNLER ont renoncé à leur mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration de notre société.

M. Benoît REVAZ était entré au Conseil d'administration en 2012 et M. Daniel SPINNLER en 2013. Ils représentaient l'actionnaire Alpiq Suisse SA.

MM. REVAZ et SPINNLER ont toujours marqué un intérêt aux activités de notre société. Durant leur mandat, les deux administrateurs sortants ont toujours fait preuve d'une grande assiduité et ont toujours pris une part très active à l'examen des divers problèmes posés à l'entreprise. Grande Dixence SA a eu le privilège de bénéficier de leur riche expérience et de leurs larges connaissances. Nous leur exprimons toute notre reconnaissance pour leur contribution à la bonne marche de la société et pour leurs conseils avisés.

L'assemblée générale du 30 avril 2014 a désigné deux nouveaux administrateurs en la personne de M. Pierre GUESRY, Head of Asset Optimisation Commerce & Trading auprès de Alpiq SA, et de M. Christian PLÜSS, Chef Unité production hydraulique auprès de Alpiq Suisse SA.

D'autre part, à la date de l'assemblée générale, M. Herbert DIRREN, ancien Conseiller national, a renoncé à son mandat de délégué de l'Etat du Valais au sein de notre Conseil d'administration. M. DIRREN a participé à l'activité du Conseil d'administration dès mars 1985. Il a assuré une bonne liaison entre le Gouvernement valaisan et notre entreprise, particulièrement durant la période de la réalisation du projet Cleuson-Dixence. Nous avons eu le privilège de bénéficier de ses précieux conseils.

Nous formulons à M. DIRREN nos remerciements pour l'objectivité dont il a toujours fait preuve dans l'exercice de son mandat.

Pour représenter le Gouvernement du Canton du Valais au Conseil d'administration, avec voix consultative, le Conseil d'Etat a désigné le 20 mars 2014 M. Jean-Michel CINA, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire.

## GRANDE DIXENCE SA: UN FOURNISSEUR DE PUISSANCE

La force motrice de l'eau joue depuis très longtemps un rôle particulier dans le monde de l'électricité.

Rapidement mobilisable, la production des centrales hydro-électriques représente une énergie souple d'utilisation, propre et renouvelable.

Dans ce contexte, avec ses installations, Grande Dixence SA est un leader de la fourniture de puissance en Suisse et en Europe. Avec la mise en exploitation de l'aménagement Cleuson-Dixence au début 2010, elle renforce sa position stratégique en la matière.

## CONTEXTE GÉNÉRAL

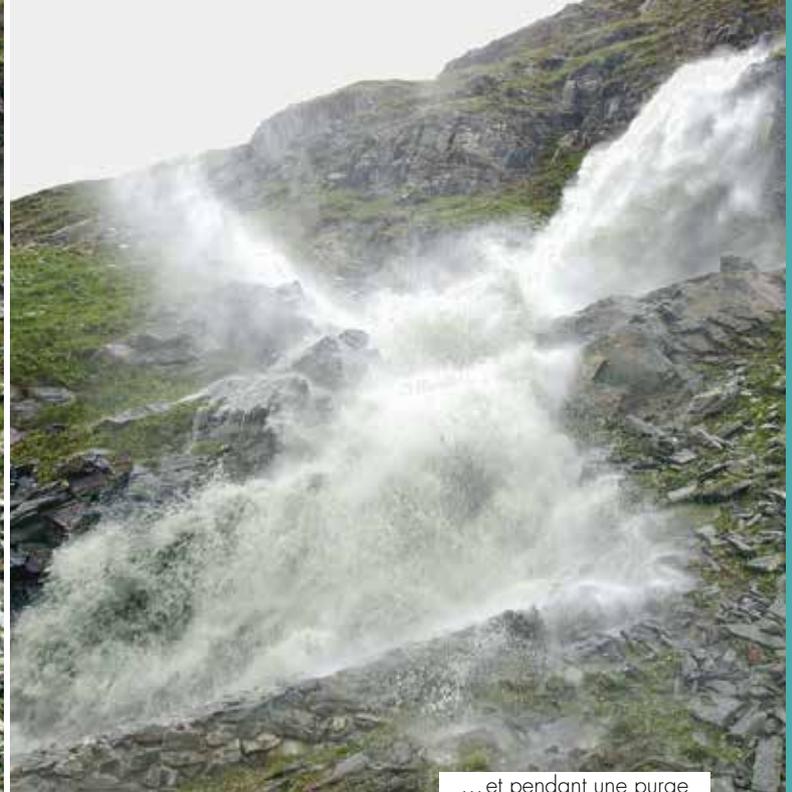
En Europe, le marché de l'électricité se transforme de manière fondamentale. Sur les marchés de l'énergie, les cours du gaz et du pétrole se sont désolidarisés et le boom du gaz de schiste aux Etats-Unis a fait plonger les prix du charbon en Europe. A cela s'ajoute la réglementation favorisant le subventionnement massif d'infrastructures photovoltaïques et éoliennes. Ces éléments additionnés à une baisse de la demande en électricité dans l'industrie sont de nature à déstabiliser le marché.

Les effets sur les prix du marché d'une possible reprise de l'économie restent toutefois incertains, notamment en raison des distorsions affectant le marché de l'électricité.

Ainsi, la chute des prix de l'électricité, les subventions massives attribuées aux nouvelles énergies renouvelables et la priorité qui leur est accordée modifient foncièrement la structure du marché de l'énergie, entraînant une substantielle dépréciation du parc de production d'énergie hydraulique suisse.

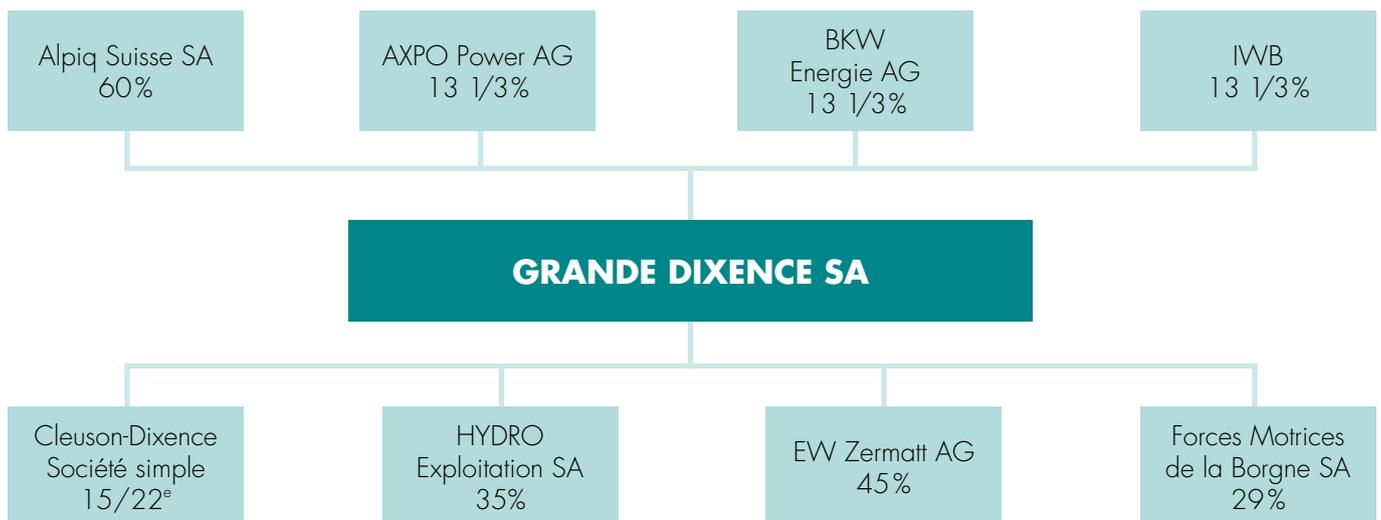


Lit d'un torrent avant ...



...et pendant une purge

## ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS DE GRANDE DIXENCE SA



Seules des conditions-cadres politiques et économiques permettront d'exploiter rentablement les centrales hydroélectriques telles que celles de Grande Dixence SA.

Les actionnaires de Grande Dixence SA, conscients que le changement fondamental dans le secteur de l'énergie n'est pas seulement un défi mais également une opportunité à saisir, s'engagent pleinement afin que l'énergie hydraulique, première source d'énergie renouvelable, totalement exempte de CO<sub>2</sub>, disponible à tout moment, retrouve son rôle dans l'approvisionnement suisse en énergie.

### RETOURS DE CONCESSIONS

En Valais, des spécialistes ont élaboré une stratégie cantonale pour l'énergie hydraulique qui vise principalement à réglementer les retours de concessions à leur échéance. L'objectif de

la stratégie est de créer un maximum de valeur ajoutée avec l'électricité produite dans le canton. Ainsi, pour une prochaine période de concession, la structure des partenariats pourrait connaître d'importants changements.

Grande Dixence SA suit avec grand intérêt les stratégies énergétiques des cantons alpins.

### ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE CLEUSON-DIXENCE SIGNÉES EN 1987

Dans la deuxième partie des années 1980, parallèlement à l'étude du projet Cleuson-Dixence, des discussions ont été entreprises avec l'Etat du Valais et les communes concédantes de Grande Dixence SA et d'Energie Ouest Suisse (aujourd'hui Alpiq Suisse SA) afin de trouver des réponses aux questions administratives et juridiques soulevées par ce projet.



# Ne Risquez pas votre vie !

Le lit de la rivière et ses rives peuvent être inondés plusieurs fois par jour suite à l'exploitation d'un barrage ou d'une prise d'eau.

La présence des panneaux indique un **DANGER PERMANENT**

Sur présentation de ce flyer, vous pouvez visiter gratuitement le barrage de **Grande Dixence**, selon les horaires en vigueur

Plus d'informations: [www.avpee.ch](http://www.avpee.ch)

Secours: + 144

Exploitant: HYDRO Exploitation +41 27 328 44 11

Suite à ces discussions, des conventions ont été signées en 1987 entre d'une part les communautés publiques (Etat du Valais et communes concédantes) et d'autre part Grande Dixence SA et Energie Ouest Suisse, sociétés propriétaires de Cleuson-Dixence.

Divers événements liés à ce projet n'ont pas permis la mise en œuvre de certaines clauses des conventions précitées.

En conséquence, en 2007, afin d'entreprendre les démarches utiles à l'actualisation des conventions de 1987, un Groupe de travail composé de représentants des deux sociétés propriétaires de l'aménagement Cleuson-Dixence, de l'Etat du Valais et des communes concédantes, a été constitué. Sa mission consiste à finaliser l'actualisation des conventions signées en 1987.

Les pourparlers se sont poursuivis en 2014.

## FISCALITÉ

A la fin du mois d'août 2013, le Canton du Valais a taxé définitivement Grande Dixence SA pour les exercices 2010 et 2011. Pour ce faire, l'Autorité fiscale a appliqué son propre modèle, basé sur le prix du marché de l'électricité et sur le profil de production de chaque aménagement.

Grande Dixence SA, défendant la méthode appliquée historiquement, à savoir celle du prix de revient majoré, a contesté les décisions de taxation 2010 et 2011.

La méthode du prix de revient majoré, également nommée «Cost plus», soutenue par Grande Dixence SA apparaît visiblement dans ses bilans des exercices 2010 et 2011 ainsi que dans ses déclarations d'impôts pour les périodes fiscales 2010 et 2011. Pour le surplus, un dividende relatif au capital-actions libéré est inclus dans les charges annuelles couvertes par les partenaires. Pour les années 2010 et 2011, Grande Dixence SA a versé par année un dividende à hauteur de 5% du capital-actions.

Ainsi, dans une réclamation déposée dans le délai imparti, Grande Dixence SA, au même titre que toutes les sociétés de

partenaires ayant leur siège social en Valais, n'est pas entrée dans une analyse détaillée des valeurs et des calculs utilisés pour les taxations 2010 et 2011 et a rejeté le modèle d'imposition appliqué par le Service Cantonal des Contributions du Canton du Valais.

La procédure suit son cours.

## LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX (LEaux)

La loi sur la protection des eaux (LEaux) de 1991 exige un assainissement des cours d'eau sensiblement influencés par les prélèvements d'eau (art. 80, al. 1 et 2).

Dans cette perspective, les administrations cantonales ont été appelées à dresser l'inventaire des prélèvements d'eau actuels et à analyser les possibilités d'assainissement des cours d'eau concernés par des captages. Ces analyses ont également concerné les purges et les vidanges des installations hydro-électriques. La sécurité liée aux diverses opérations effectuées par les sociétés hydroélectriques a été incluse dans les réflexions globales relatives à ce dossier.

Pour ces travaux, le territoire valaisan a été divisé en six bassins versants.

Grande Dixence SA est concernée par les bassins versants n° 2 (Borgne et Dixence), n° 3 (Mattertal) et n° 6 (Fara).

En 2012, Grande Dixence SA a remis aux services de l'Etat du Valais deux rapports de faisabilité de planification et de coordination des mesures d'assainissement, un relatif aux bassins versants de la Vispa, l'autre aux bassins versants des Borgne. A noter que le bassin de la Fara a été écarté de cette planification.

D'entente avec les instances communales du Val d'Hérens et le Canton du Valais, des modifications ont été apportées au dossier. En conséquence, la remise au Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques (SEFH) du Canton du Valais des dossiers finalisés a été d'un commun accord reportée à la fin de l'année 2012.



A noter qu'une décision du Tribunal fédéral publiée le 28 novembre 2012, traitant le cas opposant une société hydroélectrique grisonne à trois associations de protection de l'environnement, a incité le Canton du Valais à revisiter les conditions de mise en œuvre d'actions inscrites dans le projet valaisan d'assainissement des cours d'eau.

C'est dans ce contexte que le Canton du Valais, pour analyser les aspects liés à l'assainissement des cours d'eau, a organisé des tables rondes réunissant des représentants de la production hydraulique et d'organisations de protection de l'environnement. En 2014, Grande Dixence SA a été conviée à une première table ronde. D'autres suivront en 2015.

### PROBLÉMATIQUE DES PHÉNOMÈNES LIÉS AU MARNAGE

Les modes d'exploitation des aménagements hydroélectriques génèrent des éclusées soudaines dont les effets peuvent avoir un impact sur l'environnement. On parle alors de phénomènes liés au marnage.

Le marnage du Rhône au droit des restitutions des usines de Grande Dixence (GD) et de Cleuson-Dixence (CD) est influencé par l'exploitation par éclusées des usines de GD et de CD et par l'exploitation par éclusées des usines de tiers situées en amont.

Selon l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), les éclusées, engendrées par les usines de GD et de CD, sont susceptibles de porter atteinte à la faune et à la flore indigènes. Des mesures correctives s'avèrent donc nécessaires.

Les dispositions de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, régissent le marnage et l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), modifiée le 1<sup>er</sup> juin 2011, en définit l'application.

De ces références légales, il ressort notamment que:

- la production hydraulique n'est pas réduite en quantité;
- le principe des droits acquis n'est pas remis en question;
- les mesures correctives consistent à créer des ouvrages de génie civil;

- la planification de la renaturation des cours d'eau, du ressort des cantons, doit être achevée en 2014;
- les travaux sont approuvés par la Confédération et le financement est assuré par le consommateur par le biais de Swissgrid SA;
- la mise en œuvre des mesures sera effective d'ici 2030.

Il est utile de préciser que la planification des mesures d'assainissement des éclusées incombe aux Autorités cantonales. A cette fin, le Service de l'Energie et des Forces hydrauliques du Canton du Valais a mis sur pied un groupe de travail ad hoc chargé d'esquisser des solutions afin de résoudre la problématique des phénomènes liés au marnage.

A la fin de l'année 2014, ledit groupe de travail a, par l'entremise du Canton du Valais, remis son rapport à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour prise de position. Sur la base de sa prise de position, le Canton du Valais sera appelé en 2015 à élaborer des dispositions d'application de mesures de lutte contre le marnage.

### GRANDE DIXENCE SA: FAITS MARQUANTS 2014

Les principaux événements ou faits qui ont marqué Grande Dixence SA (GD) en 2014 sont les suivants:

- le fonctionnement sans incident notoire de ses installations de pompage et de turbinage;
- des apports en eau qui se situent dans la moyenne multiannuelle calculée depuis le début de l'exploitation de l'aménagement;
- une production annuelle supérieure de 1% par rapport à la moyenne multiannuelle calculée depuis le début de l'exploitation de l'aménagement;
- les eaux de GD ont été turbinées à hauteur de 83% à l'usine Cleuson-Dixence de Biedron.

### EXPLOITATION

Au niveau des différents points de captage de son réseau d'adductions, GD observe les effets des changements climatiques sur ses installations et constate que, année après année, l'exploitation est de plus en plus sollicitée pour mettre en place des mesures correctives et préventives. En effet, été après été,



la limite supérieure de l'altitude à laquelle le permafrost fond s'élève, favorisant ainsi les mouvements de terrain et les éboulements. Le recul et la réduction de l'épaisseur des glaciers, le charriage plus important d'alluvions entre le glacier et les prises d'eau, les éboulements causant des dommages sur les points de captage, l'augmentation du volume de sédiments retenus dans les bassins de compensation, les chutes de blocs de rocher atteignant les lignes HT d'alimentation des stations de pompage, sont autant de phénomènes nouveaux qui, additionnés aux violents orages sévissant localement, n'épargnent pas les installations d'exploitation de GD.

La saison hydrologique couvre la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Durant cette période, par rapport à la moyenne des températures et des précipitations enregistrées ces dix dernières années, celle des températures a été inférieure de 0,5 °C et celle des précipitations supérieure de 14%.

L'automne 2013 a connu des températures plus fraîches et des précipitations nettement plus marquées que la moyenne des dix dernières années, respectivement de -3,9 °C et de 60%.

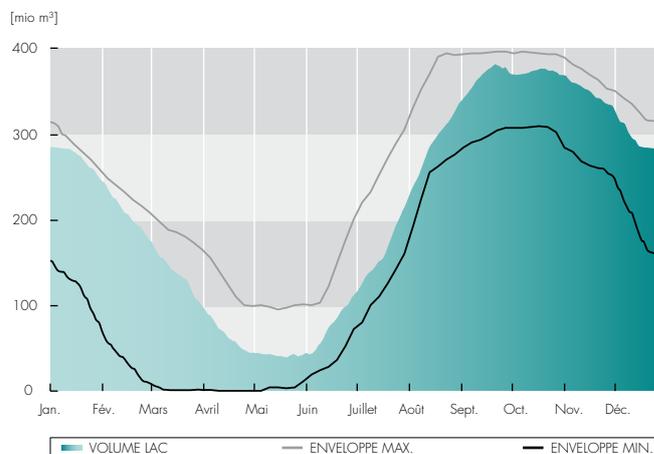
La saison hivernale 2013/2014 a enregistré des températures supérieures de 0,8 °C et des précipitations sensiblement supérieures à la moyenne des dix dernières années. Les précipitations les plus abondantes ont été mesurées en février 2014. Dans l'ensemble, l'hiver 2013/2014 peut être qualifié de moins frais et d'ordinaire.

Le printemps 2014 s'inscrit dans la moyenne des dix dernières années, tant au niveau des températures qu'à celui des précipitations.

Par rapport à la moyenne des dix dernières années, les températures enregistrées en été 2014 ont été de 0,5 °C inférieures. Les précipitations quant à elles ont été de 30% supérieures. Le mois de juillet s'est distingué par des précipitations particulièrement abondantes.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, 449,6 millions de m<sup>3</sup> d'eau ont été amenés dans le lac des Dix, dont 278,4 millions de m<sup>3</sup>, soit 38%, par pompage. Les apports de l'ensemble de l'année 2014 sont légèrement inférieurs, de 0,3%, à la moyenne multiannuelle calculée depuis le début de l'exploitation de Grande Dixence SA en 1966.

#### Evolution 2014 du contenu du lac des Dix



A noter que le 21 juillet 2014 a été la journée la plus abondante en termes d'apports. De 00 h. 01 à 24 h. 00, un volume de 6,486 millions de m<sup>3</sup> d'eau a été mesuré à la station limnigraphique de Cheilon, située à l'embouchure du collecteur. Cette valeur correspond à un débit moyen constant de 75,05 m<sup>3</sup>/seconde.

La production 2014 de GD s'élève à 1989 GWh (dont 1441 GWh en hiver, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre), représentant 101% de la moyenne multiannuelle. Pour mémoire, en 2003, la production de GD avait atteint un record avec 2877 GWh.

Durant l'année 2014, les actionnaires ont fourni 364 GWh d'énergie de pompage.



A noter que durant la période sous revue, 358 GWh ont été produits dans les usines de Fionnay, de Nendaz et de Bieudron pour le compte d'Alpiq avec les eaux concédées à cette dernière.

Enfin, la production totale de l'usine de Bieudron s'est élevée à 1949 GWh (y compris les eaux Alpiq).

L'exploitation des aménagements s'est déroulée dans de très bonnes conditions et sans incident notable.

A l'usine de production de Fionnay, les travaux de réhabilitation des groupes de production ont été réceptionnés.

A l'usine de production de Nendaz, le programme de réhabilitation des six groupes s'est poursuivi.

Depuis 2004, l'exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA ont été confiées à HYDRO Exploitation SA. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, la gestion administrative et la gestion technique du complexe de Grande Dixence SA ont été confiées au mandataire Alpiq Suisse SA. L'effectif du personnel du siège de GD à Sion est composé de 3,6 postes de travail équivalents plein-temps.

## SÉCURITÉ HYDRAULIQUE

### ■ Information au public

Chaque année, Grande Dixence SA renouvelle l'information à la population afin de sensibiliser cette dernière aux dangers liés aux crues subites des rivières situées à l'aval des aménagements hydroélectriques. Cette information est diffusée par le biais des administrations communales et des offices du tourisme locaux ainsi que par la pose de nombreux panneaux de signalisation le long des cours d'eau.

Par ailleurs, une page du site Internet de Grande Dixence SA, dédiée aux informations touristiques, présente également des messages de sensibilisation et de prévention aux usagers des abords des cours d'eau.

De plus, à l'initiative de l'Association Valaisanne des Producteurs d'Énergie Électrique (AVPEE) et en complément de son information générale retransmise par le biais du Bulletin officiel, le programme de diffusion de messages, mis sur pied en 2007 dans les deux parties linguistiques du canton, par voies radio-phonique et de presse, afin de mettre en garde les touristes et les usagers des cours d'eau sur les risques encourus, a été renouvelé en 2014.

### ■ Actions particulières sur le terrain

L'opération d'information destinée aux usagers des chemins pédestres de montagne, lancée par Grande Dixence SA en 2007, a été reconduite durant tout l'été 2014.

Ainsi, des équipes d'étudiants ont sillonné le Mattertal et le Val d'Hérens en distribuant des messages d'information. A cette occasion, lesdites équipes ont pu entrer en contact avec les randonneurs afin d'une part de les sensibiliser aux risques de crues subites aux abords des torrents et des rivières et d'autre part de les inviter à se comporter avec prudence à proximité de tout cours d'eau. A noter que, durant l'été 2014, ce sont quelque 5500 randonneurs qui ont été approchés par les équipes d'étudiants.

## ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES 2014

### ■ Politique environnementale

Consciente de la valeur de l'environnement, Grande Dixence SA continue à maintenir et à améliorer ses outils de production de façon à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Dans ce but, elle s'engage notamment à :

- respecter les exigences légales, les dispositions inscrites dans les concessions et les autorisations;
- s'assurer que ses infrastructures soient exploitées de façon à limiter autant que possible les impacts sur les cours d'eau et leurs écosystèmes (purgés, etc.) et à prévenir toute pollution;
- minimiser les impacts environnementaux occasionnés lors de la réalisation de ses travaux;



- entretenir un dialogue constructif avec les partenaires, le public et les milieux touchés par les installations;
- favoriser des collaborations avec des prestataires de services et des fournisseurs soucieux de l'environnement;
- poursuivre l'application de son concept d'optimisation énergétique de son parc immobilier;
- améliorer en permanence sa performance environnementale à l'aide de programmes d'actions.

#### ■ Purges

Chaque année, entre juillet et août, les bassins de compensation de Z'Mutt et de Ferpècle doivent être purgés afin d'évacuer les sédiments accumulés. Ces purges sont soumises à des exigences cantonales précises qui définissent notamment la durée, le débit et la teneur limite des matières en suspension. Ces opérations sont annoncées aux autorités. Elles font l'objet d'une surveillance importante.

Afin de réduire au maximum les impacts sur l'environnement, Grande Dixence SA applique strictement les procédures de purge basées sur les exigences légales cantonales.

En 2014, les mesures effectuées à différents points en aval des bassins ont confirmé que les valeurs limites fixées par la loi ont été respectées lors de ces opérations de purge.

#### ■ Certification / Audit de surveillance

Le système de management environnemental de Grande Dixence SA est certifié ISO 14001 depuis 2001. Il permet à l'entreprise de:

- identifier et de gérer les aspects environnementaux significatifs et les impacts associés;
- analyser et de gérer la législation environnementale;
- suivre dans le temps les résultats environnementaux;
- améliorer en continu les performances environnementales;
- communiquer à l'interne et à l'externe le concept environnemental;
- maîtriser les cas d'urgence et de gérer les risques environnementaux.

La certification ISO 14001 a été renouvelée en 2013 pour une durée de 3 ans par un organe accrédité.

«*naturemade basic*» est un label de qualité distinguant l'énergie provenant de sources renouvelables. En 2012, Grande Dixence SA a renouvelé la certification de ce label pour une durée de 5 ans. Dès 2012, l'énergie produite par les eaux GD turbinées à Fionnay et à Nendaz (GD) ainsi qu'à Bieudron (CD) est intégralement certifiée «*naturemade basic*».



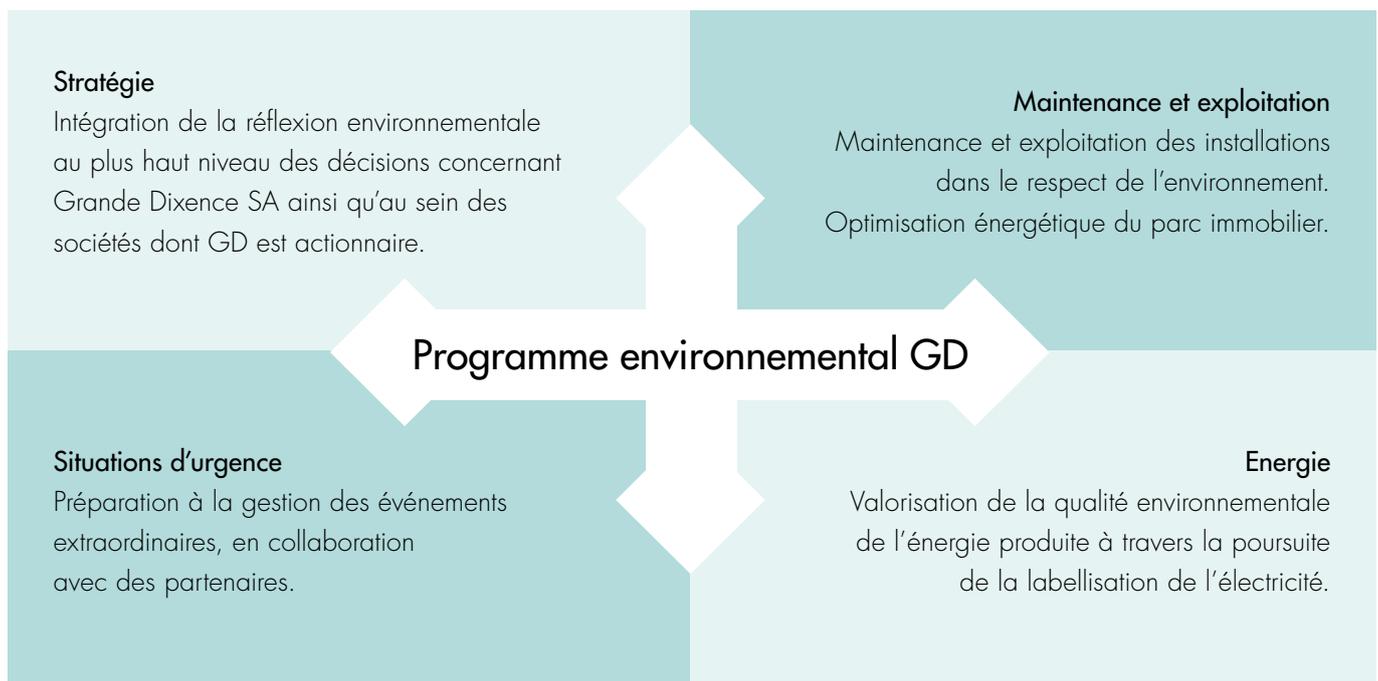
### ■ Labels et certificats

Le tableau ci-après présente les labels et les certificats décernés actuellement à Grande Dixence SA:

Labels et certificats	TÜV SÜD Erzeugung EE 	NATUREMADE BASIC 	ISO 14001 
Objets certifiés	Production des usines de Fionnay et de Nendaz	Production des usines de Fionnay, de Nendaz et de Bieudron	Système de management environnemental de Grande Dixence SA
Reconnaissance	Europe	Suisse	Monde
Validité	1 an	5 ans, avec chaque année un audit de contrôle	3 ans, avec chaque année un audit de contrôle

### ■ Programme d'actions

Afin de mettre en œuvre sa politique environnementale, Grande Dixence SA a établi un programme particulier. Il se présente comme suit:





### PROJET DE POMPAGE DES EAUX DU RHÔNE DANS LE LAC DES DIX

Certains constats – tant au niveau des changements climatiques, de la demande croissante de l'énergie, plus particulièrement de l'énergie de puissance, de la sous-utilisation des capacités de production existantes, de la nécessité de disposer d'outils d'appoint pour régler la tension fluctuante du réseau et de la résolution de la problématique liée au marnage – ont incité les Autorités administratives de Grande Dixence SA à engager une étude de faisabilité d'un projet consistant en la mise en place d'une installation de pompage des eaux de la plaine du Rhône jusque dans le lac des Dix.

La faisabilité technique de ce projet (baptisé RhôDix) est avérée et confirmée.

### PROJET DE TURBINAGE DES EAUX DE LA VISPA

En 1976, les communes de Randa et de Saint-Nicolas ont octroyé des concessions à Grande Dixence SA dans le but de réaliser un projet de turbinage des eaux entre Randa et Mattsand, dans le Mattertal. En 1991, à la suite de l'éboulement de la paroi rocheuse en aval du village de Randa, la procédure de demande d'autorisation de construire a été suspendue dans l'attente de l'adaptation du projet à la nouvelle configuration sur le terrain.

Les communes concédantes de Randa et de Saint-Nicolas ont manifesté leur intérêt quant à prendre une participation au capital-actions de la future société.

La faisabilité technique du projet a été confirmée. L'étude de projet (phase SIA 3.2 «Projet d'ouvrage») sera terminée en juin 2015.

A l'aune des conditions actuelles du marché de l'électricité, une analyse économique de ce projet a été réalisée. Il s'avère que, dans le contexte actuel, ce projet paraît compromis, en raison de son manque de rentabilité notamment. C'est pourquoi la continuation du projet a été provisoirement suspendue.

### CLEUSON-DIXENCE

Les installations de Cleuson-Dixence ont été mises en service en janvier 2010.

Avec une puissance de 1269 MW, l'exploitation de l'usine de production de Bieudron double la flexibilité des installations de Grande Dixence SA et accroît la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse.

Avec la mise en exploitation de Cleuson-Dixence, le complexe de Grande Dixence SA représente 40% de la puissance installée valaisanne, faisant de cet aménagement exceptionnel un pilier de l'approvisionnement du pays et un atout de grande valeur sur les marchés.

Avec les eaux concédées à Alpiq et à GD, la production 2014 de Cleuson-Dixence s'élève à 2347 GWh.

#### L'aménagement hydroélectrique de Cleuson-Dixence, équipé de 3 groupes turbine Pelton, détient à lui seul trois records du monde!

- celui de la plus haute chute brute: 1883 m
- celui de la plus grande puissance par turbine: 423 MW
- celui de la plus grande puissance par pôle des alternateurs: 35,7 MVA

### HYDRO EXPLOITATION SA

Dès 2004, un mandat d'exploitation et de maintenance des installations de Grande Dixence SA a été confié à HYDRO Exploitation SA, société dont GD détient 35% du capital-actions.

En 2014, HYDRO Exploitation SA a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 94,5 millions, en baisse d'environ 16% par rapport à l'exercice précédent. Son effectif au 31.12 était de 458 employés (438 EPT).



# Je ne prends pas de risques inutiles. Et vous?

**Bruno Jelk**

*Chef du secours en montagne, Zermatt*

**CRUES SUBITES = DANGER PERMANENT!**  
Ne stationnez pas dans le lit et sur les rives des cours d'eau!

La palette diversifiée de prestations d'HYDRO Exploitation SA conforte sa position comme centre de compétences dans son secteur.

#### **ELEKTRIZITÄTSWERK ZERMATT AG (EWZ)**

En 2001, Grande Dixence SA est devenue actionnaire à hauteur de 45% de la société Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ).

En 2014, EWZ a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 16,6 millions et a dégagé un cash-flow de l'ordre de CHF 4,9 millions pour un bénéfice net de CHF 1 million.

Durant l'exercice sous revue, EWZ a réalisé des travaux d'entretien ordinaire sur son réseau de distribution électrique et a poursuivi ses investissements au niveau de la fiabilité de son approvisionnement.

#### **FORCES MOTRICES DE LA BORGNE SA**

En janvier 2005, les concessions liées à l'aménagement de Bramois sont arrivées à échéance.

En août 2006, la société Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB) a été fondée dans le but d'exploiter les forces hydrauliques d'une partie de la Borgne et de la Dixence, rivières situées en aval des installations de Grande Dixence SA.

En janvier 2009, Grande Dixence SA est entrée à hauteur de 29% au capital-actions de FMdB.

En mai 2010, le Conseil d'Etat valaisan a approuvé l'octroi d'une nouvelle concession à FMdB pour l'utilisation de la Borgne et de la Dixence inférieures.

Au début de l'été 2010, le WWF Suisse a déposé un recours de droit administratif auprès du Tribunal cantonal valaisan contre cette décision d'approbation du Conseil d'Etat.

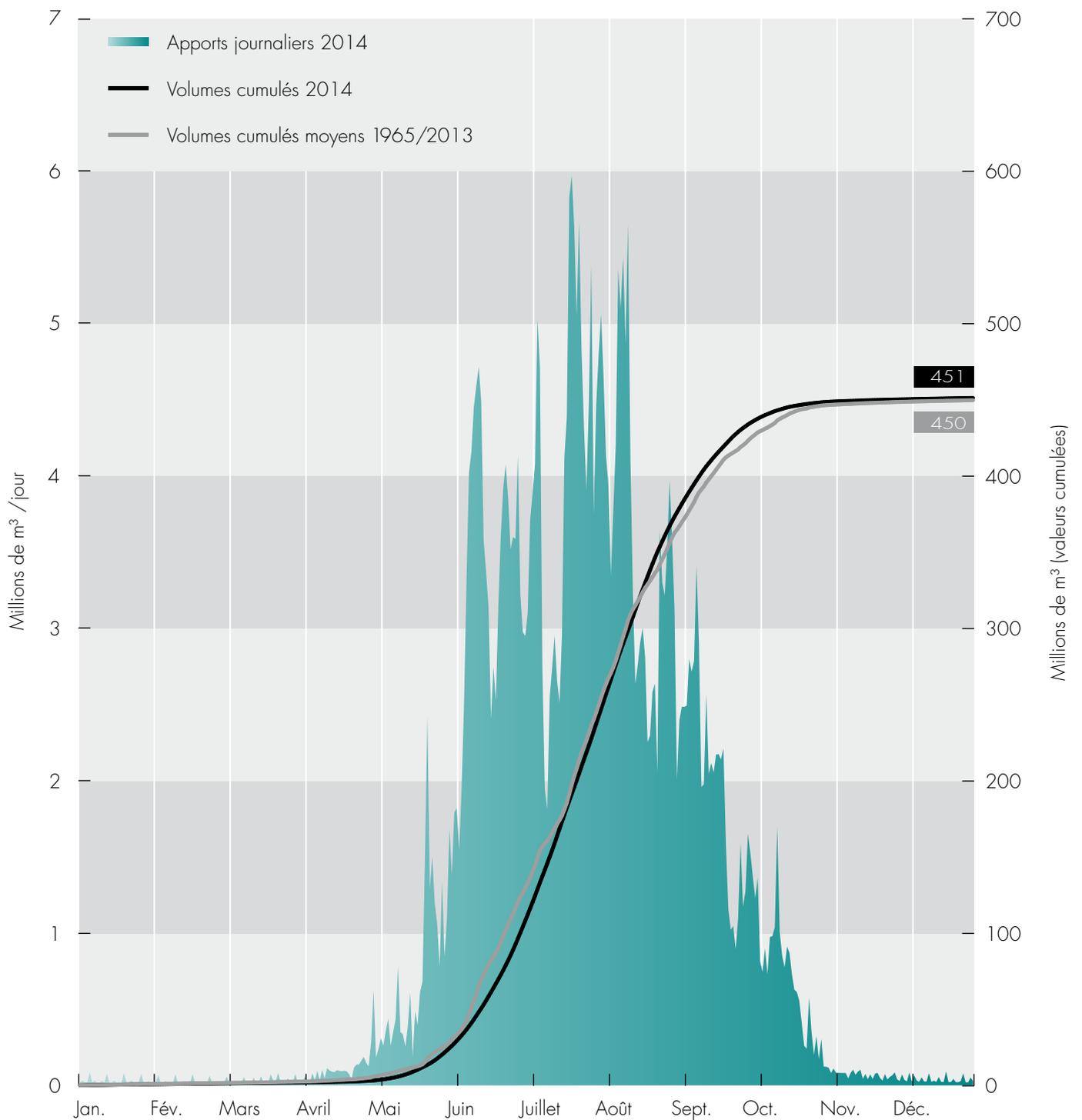
Le Tribunal cantonal ayant rejeté son intervention, le WWF Suisse a déposé en février 2011 un recours en matière de droit public auprès du Tribunal fédéral.

Par décision du 19 avril 2012, le Tribunal fédéral d'une part a rejeté le recours du WWF sur les points essentiels et d'autre part a reconnu le devoir de mettre en place des mesures de compensations environnementales liées à la nouvelle concession.

Le 20 mai 2014, le Conseil d'Etat du Canton du Valais a publié une décision complémentaire d'octroi de concession, liée à des mesures de compensation environnementales supplémentaires. Cette décision n'ayant pas fait l'objet de recours, la concession hydraulique à FMdB pour l'utilisation de la force de l'eau de la Borgne et de la Dixence inférieures est de facto entrée en force.



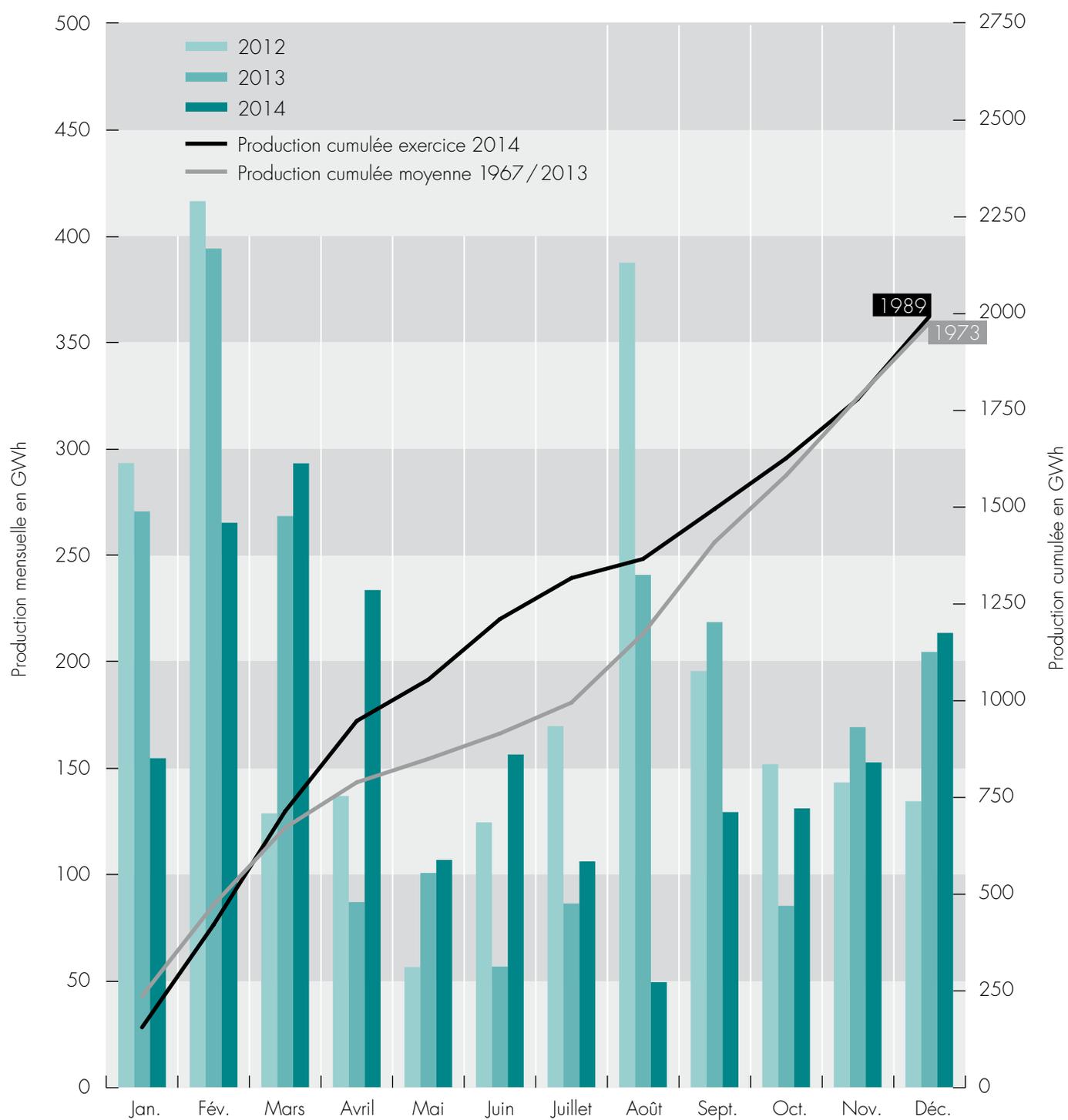
## Volume des apports journaliers dans le lac des Dix





# Energie livrée aux actionnaires de Grande Dixence SA

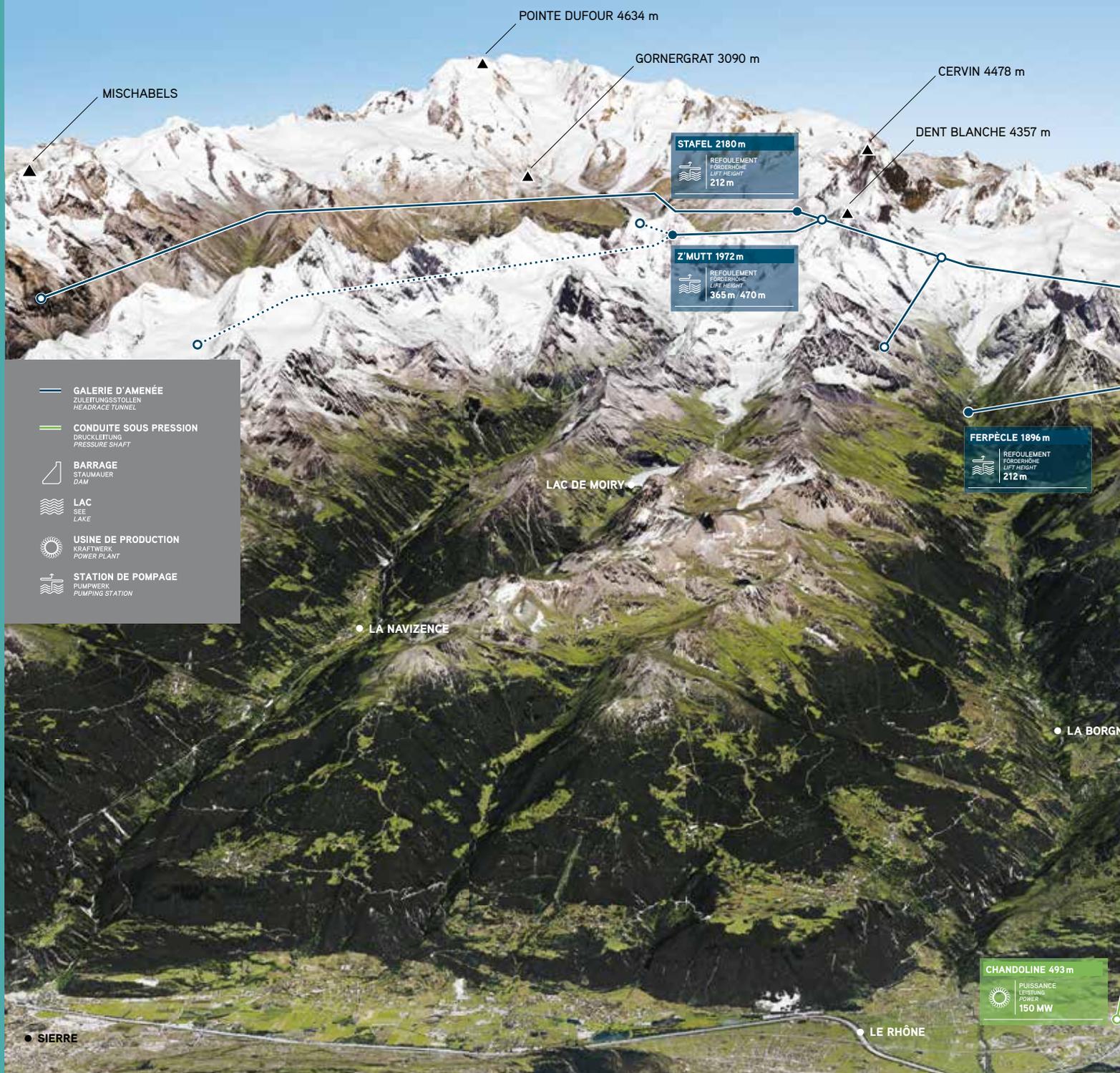
## Production mensuelle

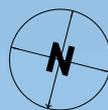


# Schéma général du complexe GD

## LE COMPLEXE DE GRANDE DIXENCE

DER KOMPLEX GRANDE DIXENCE  
THE GRANDE DIXENCE SCHEME





MONT COLLON 3637 m

MONT-BLANC DE CHEILON 3870 m

ROSABLANCHE 3336 m

GRAND COMBIN 4314 m

AROLLA 2009 m

REFOULEMENT  
FÖRDERHÖHE  
LIFT HEIGHT  
312 m

LAC DES DIX 2364 m

RETENUE  
STAUSEE  
RESERVOIR  
400 000 000 m<sup>3</sup>

LAC DE MAUVOISIN

GRANDE DIXENCE 2365 m

HAUTEUR  
HÖHE  
HEIGHT  
285 m

LAC DE CLEUSON 2187 m

RETENUE  
STAUSEE  
RESERVOIR  
20 000 000 m<sup>3</sup>

FIONNAY 1490 m

PUISSANCE  
LEISTUNG  
POWER  
290 MW

CLEUSON 2187 m

HAUTEUR  
HÖHE  
HEIGHT  
87 m

REFOULEMENT  
FÖRDERHÖHE  
LIFT HEIGHT  
165 m

● LA PRINTZE

BIEUDRON 481 m

PUISSANCE  
LEISTUNG  
POWER  
1200 MW

NENDAZ 478 m

PUISSANCE  
LEISTUNG  
POWER  
390 MW

● SION



# Commentaires sur les comptes annuels

## ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est constitué essentiellement de liquidités ainsi que d'éléments transitoires.

## ACTIF IMMOBILISÉ

Au niveau des immobilisations financières, dans le cadre du projet de réhabilitation des installations de Forces Motrices de la Borgne SA, Grande Dixence SA a participé à l'augmentation du capital-actions et en détient le 29% (CHF 8 000 000). En outre, GD a octroyé un prêt-actionnaires à hauteur de CHF 3 085 753. La participation a subi un amortissement annuel de CHF 304 815 calculé sur la durée restante de la concession, à savoir 72 ans.

GD possède également une participation de 45% au capital-actions d'Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ) et une participation de 35% au capital-actions de HYDRO Exploitation SA, société qui exploite et gère des aménagements de production d'énergie.

Les installations en exploitation figurent au bilan pour un total de CHF 1 286 283 461, en diminution de CHF 5 042 560 par rapport à l'exercice précédent. Cette différence est due à une diminution de CHF 36 324 584 résultant des amortissements annuels ordinaires, à une diminution liée au remplacement d'installations techniques (mise au rebut) pour CHF 101 746 et à une augmentation de CHF 31 383 769 provenant de l'intégration sous ce chapitre des coûts d'acquisition et de construction d'installations, à savoir:

- réhabilitation de l'usine de Nendaz (CHF 25 350 088)
- assainissement des groupes de Fionnay (CHF 3 155 991)
- divers objets de moindre importance (CHF 2 877 690)

Les installations en construction au 31 décembre 2014 se montent à CHF 27 792 868. Les principaux projets en cours concernent:

- l'acquisition de roues et de diffuseurs pour les usines de pompage de Stafel, de Z'Mutt, de Ferpècle et d'Arolla;
- la réhabilitation des groupes de l'usine de production de Nendaz;

- la poursuite du renouvellement des demi-arbres et l'assainissement des paliers d'un groupe de l'usine de production de Fionnay;
- la poursuite du renouvellement du contrôle-commande des groupes de l'usine de production de Fionnay.

## CAPITAUX ÉTRANGERS

Le total des dettes financières s'élève à CHF 993 millions au 31 décembre 2014, pour une valeur nominale d'emprunts de CHF 995 millions. Il concerne des emprunts obligataires pour CHF 370 millions et des emprunts divers pour CHF 625 millions. L'emprunt obligataire de CHF 120 millions qui arrivera à échéance en février 2015 a été reclassé dans les capitaux étrangers à court terme.

Le décompte final des charges d'exploitation 2014 devant être couvertes par les actionnaires présente un solde en leur faveur de CHF 3 431 660. Ce montant est présenté dans les passifs transitoires.

Les autres positions figurant sous cette rubrique enregistrent diverses créances et factures ouvertes telles que les redevances hydrauliques et l'impôt spécial, l'énergie gratuite, l'énergie de remplacement ainsi que les intérêts courus sur les emprunts.

## CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions de CHF 300 millions est divisé en 300 000 actions nominales de CHF 1000 chacune, entièrement libérées.

La réserve générale se monte à CHF 26 200 000 et l'exercice 2014 présente un bénéfice de CHF 9 474 000.

## CHARGES

Les charges d'exploitation de l'exercice 2014 s'élèvent à CHF 125 894 798, en diminution de CHF 1 027 748 par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les achats d'énergie, qui regroupent essentiellement les frais d'énergie de pompage et d'énergie de remplacement, de



même que les redevances hydrauliques, varient en fonction des eaux dérivées et sont tributaires des conditions météorologiques.

Les quantités d'eau captées durant l'année 2014 s'inscrivent dans la moyenne multiannuelle calculée de 1966 à 2013. En 2014, le volume d'eau turbiné a été légèrement supérieur au volume des apports globaux. De ce fait, au 31 décembre 2014, le volume d'eau dans le lac des Dix a diminué de 2% par rapport au 31 décembre 2013.

Les dotations aux fonds d'amortissement s'élèvent à CHF 36 731 144, en augmentation de CHF 1 172 100 par rapport à l'exercice précédent suite aux importants investissements consentis ces dernières années.

Les redevances hydrauliques dues aux Autorités concédantes, l'impôt spécial sur les forces hydrauliques dû au Canton du Valais et l'énergie gratuite fournie s'élèvent à CHF 23 794 806. Le montant des impôts ordinaires comptabilisés est de CHF 9 398 720.

C'est donc la somme totale de CHF 33 193 526 qui a été perçue par les communautés publiques durant l'année 2014 représentant 21% du chiffre d'affaires ou un coût de 1,7 ct par kWh produit.

Les charges financières totales sont stables à CHF 31 179 940 contre CHF 30 959 308. L'écart résulte des intérêts intercalaires activés en 2014 inférieurs à ceux de 2013.

## PRODUITS

Les produits financiers et les autres produits d'exploitation totalisent CHF 4 279 821 en augmentation de CHF 147 307 par rapport à l'exercice précédent.

Conformément aux statuts, les dépenses de l'exercice sont couvertes par les actionnaires. Ces derniers ont pris en charge le montant net de CHF 164 853 917, en diminution de CHF 9 014 423 par rapport à l'exercice précédent.

## RÉSULTAT

Grande Dixence SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires d'une part reprennent l'entier de la production d'énergie et d'autre part couvrent les charges annuelles et un éventuel dividende. Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont intégralement supportés par les actionnaires.

Selon une jurisprudence du Tribunal fédéral, les sociétés de partenaires sont tenues de verser un dividende à leurs actionnaires à titre de rémunération du capital investi, indépendamment des prix du marché de l'électricité.

Dans le climat actuellement difficile pour l'énergie électrique, le Conseil d'administration propose le versement d'un dividende de 3% du capital-actions (exercice précédent: 5%), complété par l'attribution à la réserve légale.

En conséquence, pour l'exercice sous revue, il en résulte un bénéfice au bilan de CHF 9 474 000 (2013: CHF 15 790 000).

Toutefois, ce résultat ne reflète pas l'activité économique de la Société mais correspond à la rentabilité minimale des fonds propres investis. Le résultat serait sensiblement inférieur si la Société devait commercialiser l'énergie électrique aux prix actuels du marché.

A noter que la proposition de verser un dividende repose sur une pratique historique des Autorités fiscales du Canton du Valais qui, jusqu'en 2009, consistait à définir le taux de dividende en prenant en compte le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans additionné d'une marge liée au prix du marché.

Les Autorités fiscales ayant en 2009 changé de méthode, laquelle fait l'objet d'une contestation de la part des sociétés de production hydroélectrique, le dividende 2014 a été fixé conformément à la pratique historique, à savoir sur la base du rendement des obligations de la Confédération à 10 ans (arrondi à 2%) additionné d'une marge liée au prix du marché (plus 1%).

# Bilan

## Actif

	Note	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Liquidités		31 841 797	29 554 345
Créances sur ventes et prestations	5	39 103	142 376
Autres créances	6	296 218	423 486
Actifs transitoires	7	2 636 879	3 141 434
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>34 813 998</b>	<b>33 261 641</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Prêt à Forces Motrices de la Borgne SA		3 085 753	0
		<b>3 085 753</b>	<b>0</b>
<b>Participations</b>			
Elektrizitätswerk Zermatt AG	8	15 000 000	15 000 000
HYDRO Exploitation SA	8	4 544 000	4 544 000
Forces Motrices de la Borgne SA	8	23 724 208	22 869 023
		<b>43 268 208</b>	<b>42 413 023</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Installations en exploitation	9	1 286 283 461	1 291 326 021
Installations en construction	9	27 792 868	39 169 731
		<b>1 314 076 328</b>	<b>1 330 495 752</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>1 360 430 289</b>	<b>1 372 908 775</b>
<b>Total de l'Actif</b>		<b>1 395 244 287</b>	<b>1 406 170 416</b>

## Passif

	Note	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME</b>			
Dettes sur achats et prestations	11	4 353 830	8 192 094
Emprunts obligataires	15	119 966 451	0
Autres dettes	12	330 566	277 542
Passifs transitoires	13	44 904 275	46 519 981
Intérêts courus		14 721 921	15 038 171
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>184 277 044</b>	<b>70 027 787</b>
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME</b>			
<b>Emprunts</b>			
Emprunts obligataires		247 969 096	367 262 701
Autres emprunts à long terme	15	624 780 147	624 730 328
		<b>872 749 243</b>	<b>991 993 029</b>
<b>Provisions</b>			
Provision pour adaptation des rentes		2 474 000	2 852 000
Provision pour pont AVS	17	70 000	97 600
		<b>2 544 000</b>	<b>2 949 600</b>
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>875 293 243</b>	<b>994 942 629</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions	18,19	300 000 000	300 000 000
Réserve générale	19	26 200 000	25 410 000
Résultat de l'exercice	19	9 474 000	15 790 000
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>335 674 000</b>	<b>341 200 000</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>1 395 244 287</b>	<b>1 406 170 416</b>

# Compte de résultat

Produits et charges	Note	2014 CHF	2013 CHF
Contributions en couverture des charges	19	164 853 917	173 868 340
Autres produits d'exploitation		3 126 657	2 858 209
<b>Total des ventes et prestations</b>		<b>167 980 574</b>	<b>176 726 549</b>
Achats d'énergie		27 638 564	27 446 558
Coûts du réseau		1 607 243	1 741 697
Matériel et prestations de tiers		25 109 705	25 690 152
Charges de personnel		901 104	1 018 026
Amortissements		36 731 144	35 559 044
Redevances hydrauliques et diverses	22	23 794 806	25 598 807
Taxes, impôts sur le capital et autres impôts	24	6 813 720	6 487 379
Autres charges d'exploitation		3 298 513	3 380 883
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>125 894 798</b>	<b>126 922 546</b>
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts</b>		<b>42 085 776</b>	<b>49 804 003</b>
Produits financiers		1 153 164	1 274 305
Charges financières	23	31 179 940	30 959 308
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>12 059 000</b>	<b>20 119 000</b>
Impôts	24	2 585 000	4 329 000
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>9 474 000</b>	<b>15 790 000</b>

# Tableau de financement

## Flux de fonds analysé: liquidités

	2014 CHF	2013 CHF
Résultat de l'exercice	9 474 000	15 790 000
Amortissements	36 731 144	35 559 044
Variation des provisions	- 8 712	176 104
Bénéfices sur cessions d'immobilisations	0	0
Amortissements des frais d'emprunts	722 665	711 159
<b>Cash-Flow</b>	<b>46 919 097</b>	<b>52 236 307</b>
Variations du fonds de roulement (sans les liquidités)	- 5 378 987	4 166 001
<b>Flux de fonds provenant de l'exploitation</b>	<b>41 540 110</b>	<b>56 402 309</b>
Investissements en immobilisations corporelles	- 20 006 905	- 24 190 713
Investissements en immobilisations financières	- 4 245 753	0
<b>Flux de fonds provenant des investissements</b>	<b>- 24 252 658</b>	<b>- 24 190 713</b>
Paiement du dividende	- 15 000 000	- 15 000 000
Remboursement d'emprunts	0	0
<b>Flux de fonds provenant du financement</b>	<b>- 15 000 000</b>	<b>- 15 000 000</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>2 287 452</b>	<b>17 211 595</b>
Liquidités début d'exercice	29 554 345	12 342 750
<b>Liquidités fin d'exercice</b>	<b>31 841 797</b>	<b>29 554 345</b>



# Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2014

	Capital- actions	Réserves générales	Bénéfice au bilan	Total des capitaux propres
	CHF	CHF	CHF	CHF
Capitaux propres au 01.01.2013	300 000 000	24 620 000	15 790 000	340 410 000
Attribution à la réserve générale	0	790 000	- 790 000	0
Distribution de dividende 2012	0	0	- 15 000 000	- 15 000 000
Bénéfice de l'exercice	0	0	15 790 000	15 790 000
<b>Capitaux propres au 31.12.2013</b>	<b>300 000 000</b>	<b>25 410 000</b>	<b>15 790 000</b>	<b>341 200 000</b>
Capitaux propres au 01.01.2014	300 000 000	25 410 000	15 790 000	341 200 000
Attribution à la réserve générale	0	790 000	- 790 000	0
Distribution de dividende 2013	0	0	- 15 000 000	- 15 000 000
Bénéfice de l'exercice	0	0	9 474 000	9 474 000
<b>Capitaux propres au 31.12.2014</b>	<b>300 000 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>9 474 000</b>	<b>335 674 000</b>



# Proposition de répartition du bénéfice

	2014	2013
	CHF	CHF
Report au début de l'exercice	—	—
Bénéfice de l'exercice	9 474 000	15 790 000
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>9 474 000</b>	<b>15 790 000</b>
Dividende 3% de CHF 300 millions (5% en 2013)	9 000 000	15 000 000
Attribution à la réserve générale	474 000	790 000
<b>Solde à reporter</b>	<b>—</b>	<b>—</b>



# Annexe aux comptes

## 1. BUT SOCIAL

La société a pour but d'aménager et d'exploiter des forces hydrauliques sur la rive gauche du Rhône, en réalisant un lac d'accumulation dans le Val des Dix, des centrales à Fionnay (Val de Bagnes), Nendaz et Bieudron (Vallée du Rhône) et de fournir l'énergie ainsi produite à ses actionnaires-partenaires.

La société peut prendre toutes les mesures propres à assurer la réalisation de ce but et conclure toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec celui-ci. Elle pourra participer à des entreprises analogues et en créer.

## 2. PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les comptes annuels de Grande Dixence SA ont été établis dans le respect des règles du droit des sociétés anonymes et des principes de la Fondation suisse pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Pour l'exercice 2014, la présentation des états financiers (bilan et PP) a été modifiée. A des fins de comparaison, les états financiers 2013 ont été adaptés, sans influence sur le résultat.

## 3. INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ SIMPLE CLEUSON-DIXENCE

Les investissements nets de Grande Dixence SA dans Cleuson-Dixence sont portés au bilan dans la rubrique «Installations en exploitation».

Les actifs, passifs, charges et produits de Cleuson-Dixence sont intégrés individuellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22<sup>e</sup>.

L'aménagement Cleuson-Dixence a été mis en service en janvier 2010.

## 4. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les actifs sont évalués à la valeur historique (coûts d'acquisition), sous déduction des amortissements et provisions nécessaires.

### ■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements cumulés.

Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Les actifs de production soumis au droit de retour gratuit sont amortis au maximum sur la durée des concessions.

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation des capitaux durant la construction, des intérêts intercalaires sont calculés lorsque le coût de construction total est supérieur à CHF 1 million et que la durée de construction est supérieure à un an.

Les intérêts intercalaires sont activés proportionnellement à l'investissement moyen et au taux moyen des fonds étrangers rémunérés.

Les principales durées d'amortissements par type d'immobilisations sont:

Bâtiments	50 ans
Concessions	80 ans
Génie civil	50 à 80 ans
Equipements électriques, hydrauliques et mécaniques des usines	10 à 50 ans
Lignes	40 ans
Voies d'accès et routes	40 ans
Téléphériques	35 à 50 ans
Ateliers et dépôts	35 à 50 ans

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

### ■ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les titres sont portés aux coûts d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est plus basse (principe de la valeur la plus basse).

### ■ Dépréciation d'actifs

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la part aux frais annuels de Grande Dixence SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.



#### ■ Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu du risque du croire.

#### ■ Frais d'emprunts

Les frais d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt et présentés en diminution de l'ensemble des emprunts.

#### ■ Provisions

Les provisions sont constituées conformément aux règles de gestion de l'entreprise. Ce poste englobe les provisions pour divers engagements et risques dont l'échéance ou le montant, voire les deux, sont incertains.

La «Provision pour adaptation des rentes» permet de couvrir les allocations bénévoles de renchérissement aux retraités et la «Provision pour pont AVS» doit couvrir le départ à la retraite anticipée des employés de Grande Dixence SA.

### 5. CRÉANCES SUR VENTES ET PRESTATIONS

	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
Tiers	30 766	110 542
Actionnaires	570	31 212
Sociétés du groupe	7 767	622
<b>Créances sur ventes et prestations</b>	<b>39 103</b>	<b>142 376</b>

### 6. AUTRES CRÉANCES

	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
Tiers	296 218	423 486
<b>Autres créances</b>	<b>296 218</b>	<b>423 486</b>

### 7. ACTIFS TRANSITOIRES

	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
Tiers	2 143 531	2 466 434
Actionnaires	6 848	0
Sociétés du groupe	486 500	675 000
<b>Actifs transitoires</b>	<b>2 636 879</b>	<b>3 141 434</b>



## 8. PARTICIPATIONS

Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues et, par conséquent, ne prépare pas de comptes consolidés.

			Capital social au 31.12.2014 CHF	Capital social au 31.12.2013 CHF
HYDRO Exploitation SA Exploitation de sociétés hydroélectriques	Sion	35%	13 000 000	13 000 000
Elektrizitätswerk Zermatt AG Production et distribution d'électricité	Zermatt	45%	10 000 000	10 000 000
Forces Motrices de la Borgne SA Production d'électricité	Vex	29%	8 000 000	4 000 000

### PARTICIPATIONS EN CHF

### TOTAL

<b>Immobilisations brutes au 31.12.2012</b>	<b>43 632 286</b>
Augmentations	
Diminutions	
Réaffectations	
<b>Immobilisations brutes au 31.12.2013</b>	<b>43 632 286</b>
Augmentations	1 160 000
Diminutions	
Réaffectations	
<b>Immobilisations brutes au 31.12.2014</b>	<b>44 792 286</b>
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2012</b>	<b>914 448</b>
Attributions	304 815
Dissolution	
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2013</b>	<b>1 219 263</b>
Attributions	304 815
Dissolution	
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2014</b>	<b>1 524 078</b>
<b>Immobilisations nettes au 31.12.2013</b>	<b>42 413 023</b>
<b>Immobilisations nettes au 31.12.2014</b>	<b>43 268 208</b>

1961  
5'957'000 m³



Le bilan résumé, audité, de HYDRO Exploitation SA au 31.12.2014 se présente ainsi:

	1000 CHF		1000 CHF
Actifs circulants	17 840	Fonds étrangers	16 448
Actifs immobilisés	18 315	Fonds propres	19 707

Le bilan résumé, audité, d'Elektrizitätswerk Zermatt AG au 31.12.2014 se présente ainsi:

	1000 CHF		1000 CHF
Actifs circulants	26 328	Fonds étrangers	26 402
Actifs immobilisés	29 729	Fonds propres	29 655

Le bilan résumé, audité, de Forces Motrices de la Borgne SA au 31.12.2014 se présente ainsi:

	1000 CHF		1000 CHF
Actifs circulants	9 934	Fonds étrangers	20 115
Actifs immobilisés	18 265	Fonds propres	8 084

## 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

INSTALLATIONS EN EXPLOITATION	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
Concessions	4 093 264	4 093 264
Adductions et usines de pompage de la Vallée de Zermatt	351 224 170	350 215 443
Adductions et usines de pompage de la Vallée d'Hérens	334 834 397	334 105 254
Barrage du Val des Dix	548 640 379	548 640 379
Aménagement et usine de Fionnay	220 923 155	218 025 421
Aménagement et usine de Nendaz	295 695 902	274 933 583
Installations de commande à Sion	6 310 000	6 310 000
Cleuson-Dixence	1 034 222 404	1 034 188 404
Autres immobilisations (p. ex. immeubles divers)	34 481 943	34 481 943
	<b>2 830 425 614</b>	<b>2 804 993 690</b>
Fonds d'amortissement	- 1 544 142 153	- 1 513 667 669
	<b>1 286 283 461</b>	<b>1 291 326 021</b>



ACTIF IMMOBILISÉ	Installations en exploitation CHF	Installations en construction CHF	TOTAL CHF
<b>Immobilisations brutes au 31.12.2012</b>	<b>2 793 753 861</b>	<b>28 494 222</b>	<b>2 822 248 083</b>
Augmentations		24 190 713	24 190 713
Diminutions	- 2 275 375		- 2 275 375
Réaffectations	13 515 204	- 13 515 204	0
<b>Immobilisations brutes au 31.12.2013</b>	<b>2 804 993 690</b>	<b>39 169 731</b>	<b>2 844 163 421</b>
Augmentations		20 006 905	20 006 905
Diminutions	- 5 951 846		- 5 951 846
Réaffectations	31 383 769	- 31 383 769	0
<b>Immobilisations brutes au 31.12.2014</b>	<b>2 830 425 614</b>	<b>27 792 868</b>	<b>2 858 218 481</b>
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2012</b>	<b>1 480 688 815</b>		<b>1 480 688 815</b>
Attributions	35 254 229		35 254 229
Dissolution	- 2 275 375		- 2 275 375
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2013</b>	<b>1 513 667 669</b>		<b>1 513 667 669</b>
Attributions	36 324 584		36 324 584
Dissolution	- 5 850 100		- 5 850 100
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2014</b>	<b>1 544 142 153</b>		<b>1 544 142 153</b>
<b>Immobilisations nettes au 31.12.2013</b>	<b>1 291 326 021</b>	<b>39 169 731</b>	<b>1 330 495 752</b>
<b>Immobilisations nettes au 31.12.2014</b>	<b>1 286 283 461</b>	<b>27 792 868</b>	<b>1 314 076 328</b>

## 10. ASSURANCE INCENDIE

	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
Immobilisations corporelles	942 227 090	943 672 091

Une importante partie des installations n'est pas assurée contre l'incendie, du fait de leur nature (murs en béton, galeries et conduites diverses).

## 11. DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS

	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
Tiers	1 201 927	2 270 707
Actionnaires	1 192 970	3 007 787
Sociétés du groupe	1 958 933	2 913 600
<b>Dettes sur achats et prestations</b>	<b>4 353 830</b>	<b>8 192 094</b>



## 12. AUTRES DETTES

	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
Tiers	326 624	276 114
Actionnaires	3 942	1 428
<b>Autres dettes</b>	<b>330 566</b>	<b>277 542</b>

	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
Charge annuelle de prévoyance	64 685	65 383
Dettes envers les institutions de prévoyance	–	5 885

Il s'agit de comptes de liaison avec des institutions de prévoyance.

## 13. PASSIFS TRANSITOIRES

	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
Impôt spécial sur les forces hydrauliques	15 048 000	15 959 000
Redevances hydrauliques	10 032 000	10 639 000
Impôts	3 637 059	8 578 151
Energie à livrer		
Tiers	956 000	960 000
Sociétés du groupe	1 322 000	965 000
Divers		
Tiers	3 477 519	2 939 093
Actionnaires	8 211 033	4 457 146
Sociétés du groupe	2 220 664	2 022 591
<b>Passifs transitoires tiers</b>	<b>44 904 275</b>	<b>46 519 981</b>

## 14. ÉVALUATION DES RISQUES

Les risques d'exploitation ont été identifiés et évalués. Les risques de gestion font l'objet d'un traitement et d'un suivi; ils sont documentés.

Les mesures pour gérer et surveiller les risques retenus ont été déterminées et sont appliquées.



## 15. EMPRUNTS

31 décembre 2014  
CHF

31 décembre 2013  
CHF

Obligataires				Échéance		
2.625 %		2005		18.02.2015	120 000 000	120 000 000
3.375 %		2007		27.09.2017	150 000 000	150 000 000
2.375 %		2011		10.06.2021	100 000 000	100 000 000
Frais d'emprunts					- 2 064 453	- 2 737 299
<b>Total des emprunts obligataires</b>					<b>367 935 547</b>	<b>367 262 701</b>
<b>Divers</b>						
2.830 %	LLB	2006		06.06.2018	30 000 000	30 000 000
2.830 %	WINT	2006		06.06.2018	20 000 000	20 000 000
2.830 %	WINT	2006		06.06.2018	70 000 000	70 000 000
3.3 %	KKA	2007		15.01.2027	70 000 000	70 000 000 <sup>1</sup>
3.72 %	DB	2008		28.11.2017	50 000 000	50 000 000
3.3 %	BCF	2009		21.07.2019	75 000 000	75 000 000
3 %	DB	2009		15.07.2016	25 000 000	25 000 000
3 %	BCGE	2009		15.07.2016	50 000 000	50 000 000
3.03 %	VABE	2009		20.07.2016	30 000 000	30 000 000
3.53 %	BCVS	2009		21.07.2019	20 000 000	20 000 000
3.03 %	BCVS	2009		21.07.2016	5 000 000	5 000 000
3.935 %	BKSG	2011		18.01.2016	75 000 000	75 000 000
3.16 %	BCVD	2011		31.08.2021	50 000 000	50 000 000
3.3 %	BCJ	2012		15.01.2027	10 000 000	10 000 000 <sup>1</sup>
3.3 %	BCF	2012		15.01.2027	25 000 000	25 000 000 <sup>1</sup>
3.3 %	BCVS	2012		15.01.2027	20 000 000	20 000 000 <sup>1</sup>
Frais d'emprunts					- 219 853	- 269 672
<b>Total des emprunts divers</b>					<b>624 780 147</b>	<b>624 730 328</b>
<b>Total des emprunts</b>					<b>992 715 694</b>	<b>991 993 029</b>
dont:						
<b>Emprunts à court terme</b>					<b>119 966 451</b>	<b>0</b>
<b>Emprunts à long terme</b>					<b>872 749 243</b>	<b>991 993 029</b>

<sup>1</sup> L'emprunt KKA 2007-2027 a été partiellement cédé à la BCJ, à la BCF et à la BCVS.



## 16. ENGAGEMENTS ENVERS DES FONDS DE PRÉVOYANCE

Le personnel de Grande Dixence SA est affilié auprès de la CPE Caisse Pension Energie à Zurich, institution de prévoyance collective de la branche, juridiquement indépendante fondée sur le régime suisse à prestations définies.

Le taux de couverture de la CPE au 30 septembre 2014 s'élevait à 103,7%. La caisse est donc en équilibre financier, mais doit toujours reconstituer ses réserves. Suite aux différentes analyses effectuées, des mesures de stabilisation financière entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015. Les cotisations de base augmenteront et passeront de 18% à 25% du revenu assuré. Les prestations versées à la retraite diminuent légèrement. Les prestations par suite d'invalidité et de décès restent inchangées.

## 17. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

	Provision pour adaptation des rentes CHF	Provision pour pont AVS CHF	Total CHF
Valeur comptable au 01.01.2013	3 062 000	97 600	3 159 600
Constitution	176 104	0	176 104
Utilisation	- 386 104	0	- 386 104
Dissolution	0	0	0
<b>Valeur comptable au 31.12.2013</b>	<b>2 852 000</b>	<b>97 600</b>	<b>2 949 600</b>
Valeur comptable au 01.01.2014	2 852 000	97 600	2 949 600
Constitution	0	684	684
Utilisation	- 368 604	- 28 284	- 396 888
Dissolution	- 9 396	0	- 9 396
<b>Valeur comptable au 31.12.2014</b>	<b>2 474 000</b>	<b>70 000</b>	<b>2 544 000</b>

## 18. ACTIONNAIRES

	% du capital	Valeur nominale CHF
Alpiq Suisse SA, Lausanne	60 %	180 000 000
AXPO Power AG, Baden	13 1/3 %	40 000 000
BKW Energie AG, Berne	13 1/3 %	40 000 000
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	13 1/3 %	40 000 000
	<b>100 %</b>	<b>300 000 000</b>

Le capital-actions se compose de 300 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000.- chacune. Le montant des réserves au bilan n'est pas distribuable.

## 19. TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET PARTIES LIÉES

Les actionnaires de la société se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, au prorata de leur participation au capital-actions, ainsi qu'à payer dans la même proportion les charges annuelles, qui comprennent notamment les intérêts des emprunts, les provisions nécessaires à leur remboursement et à l'amortissement des capitaux investis, les versements aux fonds d'amortissement, de renouvellement et de réserve, de même que le montant nécessaire à la rémunération du capital.



A partir du 1<sup>er</sup> juin 2003, l'entretien courant et la maintenance des installations ont été confiés à HYDRO Exploitation SA, à Sion, société dont Grande Dixence SA est actionnaire à hauteur de 35%.

Grande Dixence SA et Alpiq Suisse SA ont signé deux contrats de mandat, l'un pour la gestion administrative et l'autre pour la gestion technique du complexe Grande Dixence. Ces deux contrats sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 et ont été reconduits en 2013 pour une période de trois ans. Ils concernent le cadre général de la gestion des actifs de la société.

L'actualité de la valeur des installations en exploitation est revue régulièrement. Les amortissements, à charge du résultat de la période et en dehors des plans, permettent de maintenir la capacité concurrentielle de l'ouvrage et sont financés par les actionnaires.

## 20. LITIGE EN COURS

Grande Dixence SA est en litige avec un fournisseur qui a demandé l'inscription d'une hypothèque légale. Cette demande est contestée par GD et non reconnue dans les états financiers.

## 21. OBLIGATIONS DE GARANTIE EN FAVEUR DE TIERS

Participation à la Société simple Cleuson-Dixence.

## 22. REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES

	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
Impôt spécial sur les forces hydrauliques	13 695 202	14 756 830
Redevances hydrauliques	9 414 494	10 122 292
Energie gratuite	685 110	719 685
<b>Redevances hydrauliques et diverses</b>	<b>23 794 806</b>	<b>25 598 807</b>

Ces postes comprennent l'impôt spécial à payer à l'Etat du Valais, les redevances hydrauliques à payer aux Autorités concédantes et les fournitures d'énergie gratuite dues aux communes concédantes.

## 23. CHARGES FINANCIÈRES

	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
Charges emprunts obligataires	11 260 346	11 335 659
Charges autres emprunts	20 536 824	20 451 765
Intérêts intercalaires activés	- 617 230	- 828 116
<b>Charges financières</b>	<b>31 179 940</b>	<b>30 959 308</b>

L'activation des intérêts intercalaires sur les installations en construction est calculée au taux de 3,20% (3,20% en 2013).



## 24. IMPÔTS

Impôts sur le capital  
Impôts sur le bénéfice  
Impôts foncier et divers

### Impôts

	31 décembre 2014 CHF	31 décembre 2013 CHF
Impôts sur le capital	1 632 000	1 630 000
Impôts sur le bénéfice	2 585 000	4 329 000
Impôts foncier et divers	5 181 720	4 857 379
	<b>9 398 720</b>	<b>10 816 379</b>

En juin 2013, les négociations, sur les modalités d'imposition des sociétés de partenaires au niveau national, entre les cantons de montagne et les cantons de plaine, ont définitivement échoué. La divergence principale entre les cantons porte sur la prise en compte de la couverture des risques économiques liés à la couverture des charges annuelles supportés par les actionnaires des sociétés de partenaires et en conséquence de la répartition des bénéfices imposables entre les cantons de plaine et de montagne. Cette divergence influence de manière fondamentale le choix de la méthode de calcul du prix de transfert (prix de revient majoré ou prix de marché). Les montants d'impôts en jeu sont importants aussi pour les cantons et les communes.

Le 30 août 2013, le Canton du Valais a notifié les taxations définitives pour les exercices 2010 et 2011 à Grande Dixence SA. Pour ce faire, l'administration fiscale a élaboré une méthode d'évaluation du prix de cession de l'énergie produite en valorisant cette fourniture d'énergie par des prix issus des marchés de l'électricité. Une réclamation contre ces taxations a été déposée le 27 septembre 2013 sur la base d'un modèle commun adopté entre les sociétés de partenaires valaisannes. Grande Dixence SA conteste entre autres la méthode retenue par l'administration fiscale pour la détermination du résultat et demande que l'imposition soit effectuée sur la base de la méthode du prix de revient majoré (cost plus), donc sur le bénéfice publié dans les comptes annuels.

L'objectif fondamental du recours est d'obtenir une décision judiciaire sur les modalités d'imposition des sociétés de partenaires valables au niveau national. Elle permettrait d'éviter une double imposition économique des bénéfices chez Grande Dixence SA et chez ses partenaires.

Pour les périodes d'imposition 2010 et 2011, il existe donc une divergence entre l'Etat du Valais et Grande Dixence SA sur la méthode d'imposition applicable. Les bordereaux de reprises fiscales reçus n'ont été ni comptabilisés ni payés. Les provisions d'impôts existantes pour les années 2010 et 2011 n'ont fait l'objet d'aucune adaptation. Comme conséquence de ce litige, s'ensuit une potentielle insuffisance de provision de CHF 25 444 000.

Le risque fiscal pour les exercices non taxés par l'Autorité fiscale (2012 à 2014), déterminé sur la base d'une réévaluation du résultat fiscal par analogie à la méthode appliquée pour les bordereaux litigieux, s'établit comme suit:

- 2012: CHF 5 265 000
- 2013: CHF 910 000
- 2014: Néant (la base d'imposition déterminée selon la méthode contestée conduit à une perte pour l'exercice 2014).

Ainsi, au 31 décembre 2014, un passif éventuel estimé à un maximum de CHF 31 619 000 n'est pas reconnu par Grande Dixence SA et ne figure pas dans les états financiers.

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé dans les charges de l'exercice est calculé sur la base du bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 9 474 000 (CHF 15 790 000 en 2013).

## 25. INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Après la date de clôture des comptes au 31 décembre 2014, aucun élément méritant d'être relevé n'est survenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 18 mars 2015 qui est également la date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Grande Dixence SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation de forces hydrauliques qui arrivent à échéance à fin 2044.

# Rapport de l'Organe de révision

## à l'assemblée générale des actionnaires de Grande Dixence SA, Sion



Ernst & Young SA  
Avenue de la Gare 39a  
Case postale  
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 11  
Téléfax +41 58 286 51 01  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de

**Grande Dixence SA, Sion**

Lausanne, le 18 mars 2015

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Grande Dixence SA comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau des capitaux propres et l'annexe (pages 22 à 37) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Pierre-Alain Coquoz  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Pascal Tréhan  
Expert-réviseur agréé

# Propositions à l'assemblée générale

du 7 mai 2015

L'assemblée ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2014 et du bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que du rapport de l'Organe de révision, décide:

## PREMIÈRE PROPOSITION

d'approuver le rapport présenté par le Conseil d'administration, le bilan au 31 décembre 2014, le compte de profits et pertes de l'exercice 2014, l'annexe aux comptes et le tableau de financement.

## DEUXIÈME PROPOSITION

d'utiliser le solde disponible qui s'élève à CHF 9 474 000 de la manière suivante:

versement légal de 5% au fonds de réserve générale	CHF	474 000
dividende de 3% au capital-actions de CHF 300 000 000	CHF	9 000 000
	CHF	<u>9 474 000</u>

## TROISIÈME PROPOSITION

de donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration  
de Grande Dixence SA

Le président  
H. E. SCHWEICKARDT



auch bei schönem Wetter



... aussi par beau temps



GEFAHR ...

Es ist gefährlich, sich im Flussbett aufzuhalten. Der Betrieb der Wasserkraftanlagen kann das Wasser jederzeit und plötzlich anschwellen lassen

DANGER ...

Il est dangereux de stationner dans le lit de la rivière, l'eau pouvant monter brusquement et à tout moment par suite du fonctionnement des installations hydroélectriques

PERICOLO ...

E pericoloso sostare in riva al fiume. In seguito all'esercizio degli impianti idroelettrici l'acqua può aumentare repentinamente e in qualsiasi momento della giornata

DANGER ...

You are warned not to go on the river bed. The water level can suddenly rise at any time due to automatic operation of hydroelectric installations

GRANDE DIXENCE S.A.

#### UNITÉS D'ÉNERGIE

1 kWh	=	1 kilowattheure	=	3600 kilojoules [kJ]	
1 MWh	=	1 mégawattheure	=	1000 kWh	= 3 600 000 kilojoules [kJ]
1 GWh	=	1 gigawattheure	=	1 million de kWh	= 3,6 térajoules [TJ]
1 TWh	=	1 térawattheure	=	1 milliard de kWh	= 3600 térajoules [TJ]

#### UNITÉS DE PUISSANCE

1 kW	=	1 kilowatt	=	1000 Watts [W]
1 MW	=	1 mégawatt	=	1000 kilowatts [kW]

#### UNITÉ DE TENSION

1 kV	=	1 kilovolt	=	1000 Volts [V]
------	---	------------	---	----------------

#### CAPACITÉ DE TRANSFORMATION

1 kVA	=	1 kilovoltampère
1 MVA	=	1 mégavoltampère

Source photos : © essencedesign.com – avpee.ch  
Mise en page et impression: Mengis Druck AG, Viège  
Graphisme: Agence dialog – Danièle Bovier



Imprimé sur du papier recyclé mixte

Grande Dixence SA  
Rue des Creusets 41  
1950 Sion  
027 328 43 11  
[info@grande-dixence.ch](mailto:info@grande-dixence.ch)  
[www.grande-dixence.ch](http://www.grande-dixence.ch)